

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41-406-1930 Indemnités.

n° 41-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date de publication
6 septembre 1930

Date du numéro
30 septembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué à M. Lecointre, surveillant des travaux publics, en conformité de l'arrêté du 27 août 1930, une indemnité mensuelle forfaitaire de 200 franes, pour usage, pour les besoins de ses fonctions, de sa motogyelette, à compter du 1er septembre 1930. Cette indemnité sera mandatée à l'intéressé en fin de chaque mois sur attestation délivrée par le chef du service des travaux publics.